

L'ASSOCIATION

ADIMC 72

L'association accompagne des personnes atteintes de paralysie cérébrale, en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, et quelques semaines par an, des enfants présentant des troubles envahissants du comportement.

NOS MISSIONS

- Faire reconnaître la spécificité du handicap paralysie cérébrale dans ses possibilités, mais aussi ses limites,
- Accueillir, accompagner et mettre en place un environnement adapté et sécurisé, en fonction des droits, des souhaits et des besoins de la personne,
- Proposer des soins qui prennent en compte le bien-être, le confort, la prévention de la douleur, tout en préservant l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne,
- Respecter la volonté, préserver le désir et garantir la liberté de la personne,
- Ecouter les familles, respecter leurs choix, reconnaître leurs besoins, les informer, les soutenir et les représenter.

L'ADIMC 72

EN SARTHE



SIÈGE SOCIAL

7 avenue François Mitterrand,
72000 Le Mans

02 43 24 88 28

adimc72.org


Association loi 1901, affiliée à la Fédération Paralysie Cérébrale France, reconnue d'utilité publique. A reçu l'agrément national des associations et unions représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique - J.O. du 18-01-2019.



EAT Adultes

LE JARDIN D'ALEXANDRE DE L'ADIMC 72

2 rue de Saint Paul
72600 Villeneuve-en-Perseigne

02 43 31 13 15

mat@adimc72.org


ÉTABLISSEMENT FINANCÉ PAR



L'ÉTABLISSEMENT

LA MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE

PRÉSENTATION



L'Établissement d'Accueil Temporaire (EAT) se situe à proximité d'Alençon (12 km), de Mamers (14 km) et du Mans (50 km).

Pour répondre à ses missions d'accueil temporaire et de répit, l'établissement travaille de concert avec les établissements et service de notre association, l'ADIMC 72. L'EAT développe également des liens avec d'autres structures comme les associations gestionnaires du champ du handicap en Sarthe et dans les départements limitrophes ; les associations tutélaires et les services sociaux et de soins.

CAPACITÉ ET TYPE D'ACCUEIL

L'établissement dispose de 8 places d'accueil en hébergement en chambre individuelle. L'accueil au Jardin d'Alexandre ne peut excéder 90 jours par an. Ces 90 jours peuvent être fractionnés en fonction des besoins de la personne accueillie ou des aidants mais les séjours doivent être composés de 2 nuits minimum.

MISSIONS

DE L'EAT

LE PUBLIC ACCUEILLI

L'Établissement d'Accueil Temporaire accueille des adultes âgés de 20 à 60 ans présentant différentes pathologies et/ou handicaps (paralysie cérébrale, polyhandicap, maladie génétique, déficience intellectuelle...). La diversité du public accueilli contraint à des conditions particulières d'accueil qui sont étudiées dans le cadre de la commission d'admission.



L'ACCOMPAGNEMENT

Le Jardin d'Alexandre apporte une réponse novatrice en marge de l'accompagnement institutionnel des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Les séjours permettent entre autres une période de distanciation et de réadaptation, une prévention des situations de crise, une réponse à une situation d'urgence, ou encore un temps d'expérimentation ou de socialisation.

LES SERVICES

DE L'ÉTABLISSEMENT

INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS



L'ÉQUIPE

Afin d'offrir le meilleur accompagnement aux usagers de l'EAT, l'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire :

- Service éducatif
- Service paramédical
- Service logistique
- Service administratif